



## Avertissement

**Le document que nous vous remettons aujourd'hui n'est pas un formulaire officiel.** Bien qu'il soit important pour nous de vous fournir l'information la plus adéquate et juste possible, nous ne pouvons garantir que tous les éléments d'information communiqués seront complets, exempts d'erreur, à jour ou adaptés à votre situation.

Il s'agit d'un outil conçu par le *Centre de justice de proximité du Grand Montréal* (« CJPGM ») pour vous aider dans vos démarches. Si vous avez besoin d'information juridique supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le CJP de votre région. [www.justicedeproximite.qc.ca](http://www.justicedeproximite.qc.ca)

**Attention! Les juristes du CJPGM ne peuvent en aucun cas :**

- **Vérifier, valider ou réviser** vos documents;
- **Vous donner un avis juridique**, que ce soit à l'égard de vos chances de succès, de la stratégie à adopter ou de tout autre élément lié à votre dossier.

*Dernière mise à jour : 2021-08-25*

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Objet : Invitation à la médiation familiale**

\_\_\_\_\_,

Par la présente, je t'invite à participer à un processus de médiation familiale afin d'arriver à une entente sur les sujets suivants, mais sans s'y limiter :

- Partage des biens**
- Usage de la résidence**
- Soutien financier pour ex-époux.se (pension alimentaire)**
- Autres : \_\_\_\_\_**

<p><b>Qu'est-ce que la médiation familiale pour les couples sans enfant ou sans enfant commun à charge ?</b></p>
--

La médiation familiale est conçue pour des gens comme nous. Elle met l'accent sur nos besoins et nos intérêts. C'est un processus volontaire et financé par le ministère de la Justice. Les couples comme nous, sans enfant ou sans enfant commun à charge, ont droit à trois (3) heures gratuites de médiation.

**Je te propose d'y participer afin de limiter les coûts et le temps requis pour régler notre conflit.**

La médiation est dirigée par une personne neutre, appelée **médiateur.rice**. Elle a pour objectif de laisser communiquer les parties librement leurs besoins, afin d'encourager le bon déroulement de leur négociation. Le ou la médiateur.rice ne prend jamais parti pour une personne plutôt qu'une autre avant, pendant ou après la négociation. Il ou elle reste toujours impartial.e et peut nous aider à trouver une solution qui nous convient.

## Pour en savoir plus sur la médiation

Les Centres de justice de proximité offrent **un service gratuit et confidentiel de prémédiation**. Un.e avocat.e ou notaire au centre de ta région peut:

- Te donner de l'information sur la médiation ;
- T'aider à évaluer si la médiation est le processus approprié dans notre dossier ;
- Te fournir de l'information juridique sur le droit applicable ;
- Amorcer ta préparation à la médiation, notamment en explorant avec toi tes besoins, intérêts et motivations.

Si la prémédiation t'intéresse, tu peux prendre un rendez-vous avec le Centre de justice de proximité de ta région au **1 844 522 6900** (un seul numéro pour tout le Québec).

## Trois propositions de médiateur.rice

Si tu partages mon intention de limiter les dépenses en temps et en argent, je te suggère tout d'abord de prendre un rendez-vous au Centre de justice de proximité. Si par la suite tu es intéressé.e par la médiation, je te suggère un.e des trois professionnel.les suivant.es :

Nom	Titre professionnel	Téléphone	Adresse

J'aimerais que tu me fasses part de ton accord et de tes disponibilités pour que nous puissions aller de l'avant avec une de ces personnes ou avec une autre de ton choix.

Je te demanderais de m'indiquer tes préférences à cet égard dans un bref délai.

En espérant recevoir de tes nouvelles,

\_\_\_\_\_

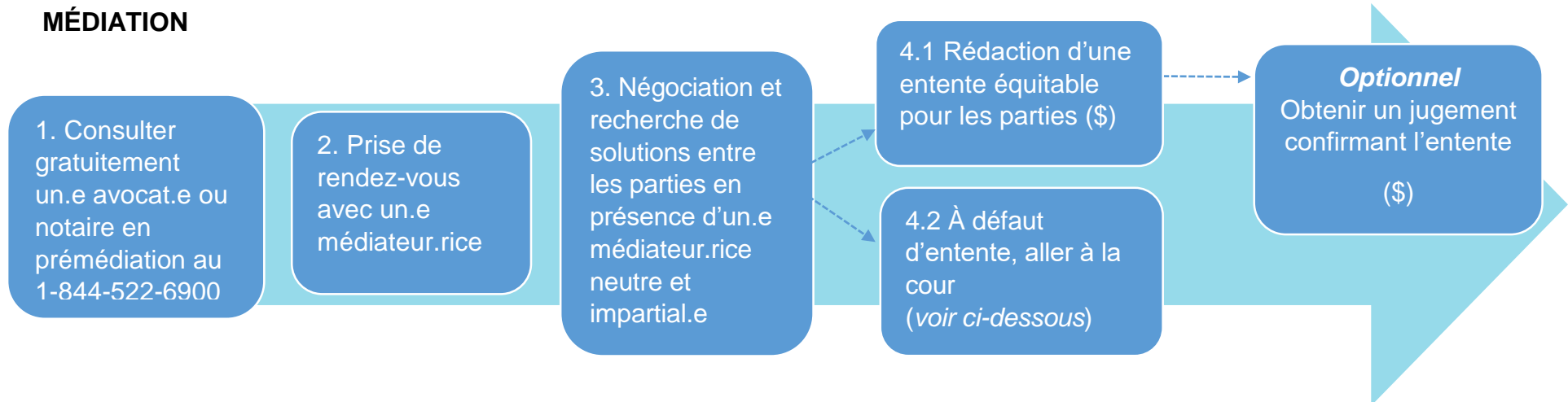
Coordonnées : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

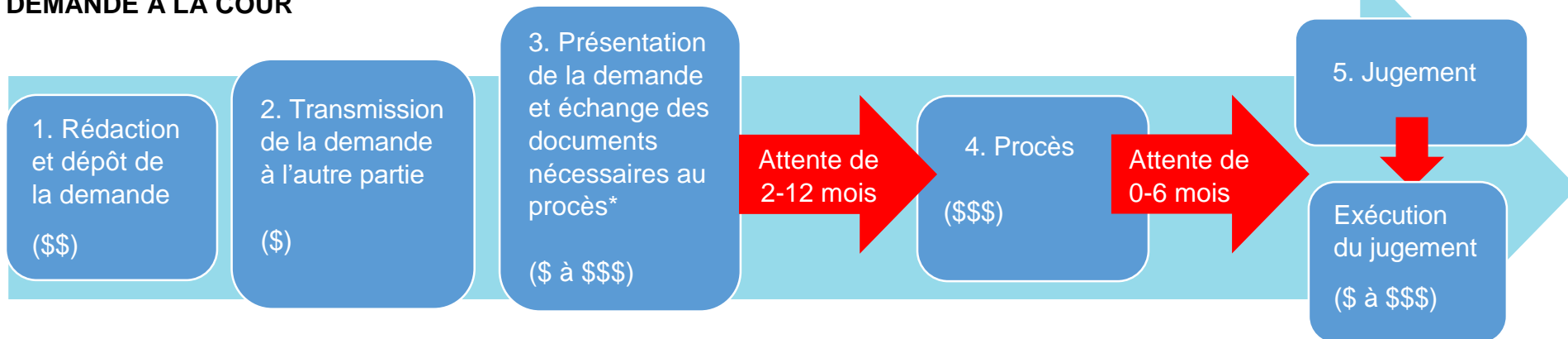
\_\_\_\_\_

## Les étapes des DIFFÉRENTS processus (et frais afférents)

### MÉDIATION



### DEMANDE À LA COUR



\* Une décision en sauvegarde peut être prise à cette première date, en cas d'urgence. Si les parties ne sont pas prêtes pour fixer une date de procès, une remise sera nécessaire. Plus il y a de remises, plus le processus à la cour sera dispendieux.